



Annexe n° 7

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 17 octobre 2000

Le Rapporteur

QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DE

M. Roland HAUENSTEIN,
Chef du service juridique du Ministère public de la Confédération

Destiné à compléter l'entretien
du jeudi 28 septembre 2000 à Berne

1. La Conférence des autorités pénales suisses a récemment entrepris une démarche visant à modifier la loi fédérale sur l'entraide judiciaire internationale afin notamment d'obtenir la suppression des voies de recours lorsque le pays requérant dispose de procédures judiciaires accordant aux personnes concernées une protection juridique équivalente à celle de la Suisse.

Pourriez-vous nous préciser si à l'heure actuelle cette proposition a fait l'objet d'une procédure d'examen et quel serait l'équilibre du projet. Les pays avec lesquels la Suisse a passé des accords bilatéraux seraient-ils automatiquement bénéficiaires de cette suppression des voies de recours ?

2. Pourriez-vous vous indiquer par canton le nombre annuel de commissions rogatoires internationales concernant la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en nous précisant combien d'entre elles ont fait l'objet de recours et quel est le délai moyen de traitement d'une commission rogatoire de cette nature.

